

Le Comité régional,

Ayant étudié le rapport présenté par le Directeur régional sur l'état actuel du choléra El Tor dans la Région, et les renseignements supplémentaires fournis par les représentants,

1. ESTIME qu'un effort coordonné est nécessaire pour lutter contre le choléra;
2. RECOMMANDE que le Directeur régional :
 - 1) prenne les dispositions nécessaires en vue de rassembler des renseignements sur l'état du choléra dans la Région et de les tenir à jour;
 - 2) travaille en étroite collaboration, par l'intermédiaire du Directeur général, avec les Directeurs des Bureaux régionaux de

l'Asie du Sud-Est et de la Méditerranée orientale, en vue de coordonner les activités anticholériques;

3) obtienne l'aide du personnel de certains des pays intéressés pour mettre sur pied des plans qui fournissent une base solide aux futures demandes de crédits liées aux activités dans ce domaine.

WPR Recueil des Rés., 4ème éd., 1.3.3 (1) Cinquième séance, 21 septembre 1965